



Élections Professionnelles 2023 ALKA MARINE

Voici la liste officier navigant soutenue par la **FOMM UGICT CGT** pour la défense d'un modèle de la profession qui soit conforme aux exigences du Pavillon et du contrat d'engagement maritime français.

Au titre du collège unique

LISTE TITULAIRE

Jérôme PALARIC-DELAMARRE, Cpt

Nous avons négocié au protocole électoral que le Comité Social Économique, CSE soit composé d'un titulaire et d'un suppléant pour une durée limitée à 3 ans afin d'assurer une transition jusqu'au régime de croisière d'ALKA Marine en terme d'évolution des effectifs. Le CSE porte les questions relatives au futur accord collectif d'entreprise, Code du Travail et Code des transports. Au sein d'ALKA Marine, la section **FOMM UGICT CGT** porte les axes de revendications suivants pour lesquels vous serez associés :

Salaires & Rémunérations ...

Les premières NAO (négociations annuelles obligatoire) 2023, à l'issue des élections seront l'occasion de partir sur une grille de salaire négociée avec les éléments accessoires. L'INSEE annonce une base de 5% d'augmentation du coût de l'indice pour cette année.

Temps de travail et rotations ...

La navigation de cabotage national aux lignes régulières à passager par cycle, relève d'un régime de rémunération et de récupération particulier tandis que les activités de travaux offshore au-delà d'un cycle de 4 semaines d'embarquement conduit à un taux de récupération à négocier. La mise en place du CSE et des DS sera l'occasion de négocier un nouvel accord collectif d'entreprise sur le temps de travail. Nous vous solliciterons sur les améliorations souhaitées ou telles que pratiquées dans d'autres armements de référence. Les frais des marins devront également être mis à plat en fonction du respect du planning prévisionnel et du Port d'affectation. Nous porterons la prise en compte des heures sup. exonérées d'impôt depuis le premier janvier 2022 comme pour les terrestres pour la navigation au premier registre.

Qualité de vie à bord ...

Les élus du CSE seront à même de porter les attentes des marins sur leurs conditions de sécurité et de vie à bord ou tout autre hébergement prévus suivant le régime des cycles d'embarquement.

Lutte contre le Dumping Social aux EMR ...

La **FOMM UGICT CGT** s'inscrit dans la sécurisation sociale et économique des activités des armateurs français aux **EMR** dans les eaux territoriales nationales et européennes. L'embauche des navigants résidents sous contrat directe avec l'armateur devant rester la règle pour tous les opérateurs répondants aux appels d'offre.

La feuille de route nationale de la FOMM UGICT CGT

La **CGT** salue les positions unanimes des Fédérations des syndicats maritimes représentatives lors des derniers mois sur les sujets nationaux "Collèges navigants", "Assurance chômage", "Régime ENIM des marins" et "Drones maritimes". Au plan interprofessionnel les sections syndicales de la **FOMM UGICT CGT** ont répondu présent dans la mobilisation pour le maintien des régimes pionniers et de nos droits spécifiques.

Un programme chargé nous attends, de nos armements au Ministère de la mer, en passant par les services des affaires maritimes et de l'ENIM ...

- ✓ **Rappeler** que le contrat d'engagement maritime avec nos armateurs doit rester la règle sous pavillon français pour les résidents;
- ✓ **Négocier** des accords d'entreprise avec des compensations de nos temps de travail, des grilles de salaire et des dispositifs de temps partiel supra légaux;
- ✓ **Négocier** la mise à jour de la grille des salaires conventionnels ADF officiers pour l'inflation 2022 suite à la signature de la dernière revalorisation en 2022. La **FOMM UGICT CGT** s'est adressée au Président d'ADF pour exiger un calendrier de négociation inexistant depuis sa nomination;
- ✓ **Négocier**, fort de notre représentativité dans toutes les 3 branches officiers, l'avenir des conventions collectives maritimes avec nos 3 organisations historiques d'entreprises maritimes : Armateurs de France ADF, Groupe des armateurs des services publics maritime de passage d'eau GASPE et l'Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime APERMA. Naviguer au Long Court ou cabotage international ne relève pas des mêmes compensations légales du temps de travail qu'au cabotage national ou aux services portuaires, c'est l'histoire de nos branches maritimes qui nous garantissent les meilleurs droits collectifs dans chacun des types de navigation spécifique;
- ✓ **Obtenir** le renforcement du Code des transports et des Douanes autour du pavillon contre les pavillons internationaux et de complaisance dans le cadre d'activités régulières dans les eaux territoriales, au cabotage national ou à partir des ports;
- ✓ **Obtenir** l'égalité devant l'exonération d'imposition pour les marins au-delà des 4 semaines d'embarquement, quelque soit le registre du pavillon;
- ✓ **Travailler** avec les autres fédérations syndicales européennes et internationales contre les pavillons de complaisance FOC, pour la défense de la convention de l'ONU sur le droit de la mer UNCLOS et des conventions de l'OMI;
- ✓ **Liberté** de mettre pied à terre largement remis en cause par les mesures COVID.

<https://syndicoop.fr/fomm/>

fedeoffmarmarugict.cgt@orange.fr

<https://www.linkedin.com/in/officiers-mar-mar-fomm-ugict-cgt-7132a1212/>